

COMPTE-RENDU SEANCE DU SAMEDI 04 JUILLET 2020 : 10 h (séance d'installation du conseil)

Présents : DE MARCHI L –MAZABRAUD E – AMRI K – GRENIER G –GOUDIER J.L – DEVARISSIAS P – MOREAU C – BESSE M – LESAGE M – STADELMANN S – COCO A – LEROY J – TESSIER A

Excusés : BONNAUD F qui a donné pouvoir à Laurent DE MARCHI

Mr BONNAUD est arrivé à 11h15

BOULESTEIX J.F qui a donné pouvoir à Philippe DEVARISSIAS

Le maire sortant, Jean-Louis GOUDIER, également doyen de l'assemblée, a fait l'appel et a déclaré les conseillers installés dans leur fonction.

Il a ensuite mentionné qu'après 31 ans de service, il abandonnait la mission de maire, mais qu'il restait néanmoins au sein de la nouvelle équipe.

Il a retracé son parcours sans oublier de rendre hommage à ses prédécesseurs, plus particulièrement à Yves ROYER et Henri BONNET et en nommant ses plus proches collaborateurs au cours de ses derniers mandats.

Une secrétaire de séance est nommée : Marlène BESSE, la plus jeune des conseillers.

1 - Il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret.

Seul Philippe DEVARISSIAS est candidat.

Au premier tour, Philippe DEVARISSIAS est élu maire avec :

Nombre de bulletins	15
Nombres de suffrages exprimés	14
Bulletin blanc	1
Majorité absolue	8

Philippe DEVARISSIAS, élu maire remercie le conseil de sa confiance et rend hommage à l'équipe pour la campagne menée.

Il rend hommage ensuite à son prédécesseur, Jean-Louis GOUDIER, qui reste dans l'équipe.

Philippe DEVARISSIAS, installé dans ses nouvelles fonctions, assure la présidence de la séance.

2 - Il est alors procédé à la désignation du nombre d'adjoints. Le maire propose la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE la création de 3 postes d'adjoints.

Il est alors procédé au vote :

- Au poste de 1^{er} adjoint, seule Eliane MAZABRAUD est candidate.

Au premier tour, Eliane MAZABRAUD est élue 1^{ère} adjointe avec :

Nombre de bulletins	15
Nombres de suffrages exprimés	14
Bulletin blanc	1
Majorité absolue	8

- Au poste de 2^{ème} adjoint, seul Jean-Louis GOUDIER est candidat.

Au premier tour, Jean-Louis GOUDIER est élu 2ème adjoint avec :

Nombre de bulletins	15
Nombres de suffrages exprimés	14
Bulletin blanc	1
Majorité absolue	8

- Au poste de 3^{ème} adjoint, seul Gérard GRENIER est candidat.

Au premier tour, Gérard GRENIER est élu 3ème adjoint avec :

Nombre de bulletins	15
Nombres de suffrages exprimés	14
Bulletin blanc	1
Majorité absolue	8

Une fois le maire et les adjoints installés, le maire procède à la lecture et à la distribution de la charte de l'élu local.

3 – Indemnités de fonctions

Le maire indique que les indemnités de fonctions correspondent à un taux en pourcentage de l'indice brut 1027 conformément au barème fixé par les articles du code général des collectivités territoriales :

Maire :	40.3 % maxi soit 1 567.43 € brut mensuel	
Adjoint :	10.7% maxi soit 416.17 € brut mensuel	(pour 3 adjoints : 3 x 416.17 € = 1 248.51 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les taux ci-dessus mentionnés et indique que les crédits nécessaires sont inscrits article 6531 du budget communal.

4 – Délégations accordées au maire

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, lui donne le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- 1) L'encaissement des chèques (dons, récompense fleurissement, trop payé EDF ou France Télécom, ...)
- 2) La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 150 000 €.
- 3) La prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 4) La passation des contrats d'assurance
- 5) La délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- 6) L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 7) Les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 8) Les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 9) Le fait d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- 10) Les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000€ par sinistre.

5 – Délégués aux différentes commissions

Syndicat Energie Haute-Vienne :
Gérard GRENIER – Carine MOREAU

Syndicat Intercommunal Alimentation Eau Potable :
Jean-Louis GOUDIER et Gérard GRENIER (titulaires)
Philippe DEVARISSIAS et Janine LEROY (suppléants)

Syndicat Intercommunal de Voirie :
Gérard GRENIER et Frédéric BONNAUD (titulaires)
Anthony TESSIER (suppléant)

Syndicat Aménagement du Bassin de la Vienne :
Frédéric BONNAUD et Anthony TESSIER

Espaces Naturels : Jean-Louis GOUDIER – Marie LESAGE et J.François BOULESTEIX

Chataigneraie Limousine :
Janine LEROY et Marie LESAGE (Titulaires)
Sèverine STADELMANN (suppléante)

Musée Cécile Sabourdy :
Jean-Louis GOUDIER et Eliane MAZABRAUD

Commissions communales :

Cantine : Eliane MAZABRAUD – Marlène BESSE – Arnaud COCO - J.François BOULESTEIX

Voirie : Gérard GRENIER – Frédéric BONNAUD – Kamel AMRI – Anthony TESSIER

Ecole : Titulaires Le maire – Eliane MAZABRAUD
suppléant : Sèverine STADELMANN

Travaux : J.Louis GOUDIER – Laurent DE MARCHI – Anthony TESSIER

Accessibilité : Laurent DE MARCHE – Janine LEROY – Sèverine STADELMANN – Marlène BESSE
– Marie LESAGE

Appel d’offre : Le maire – Jean-Louis GOUDIER - Gérard GRENIER
Suppléants : Frédéric BONNAUD – Kamel AMRI

Urbanisme : Eliane MAZABRAUD – J.Louis GOUDIER – Carine MOREAU

Finances : Le maire et les 3 adjoints + Sèverine STADELMANN

Social : Eliane MAZABRAUD - J.Louis GOUDIER - Sèverine STADELMANN – Carine
MOREAU – Marie LESAGE

Communication : Eliane MAZABRAUD – Laurent DE MARCHI – Janine LEROY – Marie LESAGE

Bulletin municipal : Eliane MAZABRAUD – J.Louis GOUDIER – Marlène BESSE – Marie LESAGE –
Janine LEROY

Cadre de vie et Associations :
Eliane MAZABRAUD – J.Louis GOUDIER – Arnaud COCO – Sèverine STADELMANN
– Marie LESAGE

Cimetière : Gérard GRENIER – J.Louis GOUDIER – Frédéric BONNAUD – J.François BOULESTEIX

Ecologie et Développement Durable :
Eliane MAZABRAUD – Arnaud COCO – Marie LESAGE – Anthony TESSIER

Désignation de :

- 1 correspondant défense : Gérard GRENIER
- 1 correspondant pandémie : J.François BOULESTEIX

En ce qui concerne le devenir de la MAISON GARNIER, il y aura implication de tout le conseil municipal.

6 – Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande au maire d’autoriser le trésorier de St-Yrieix-la-Perche, receveur municipal, à procéder à l’exercice des poursuites jusqu’au commandement inclusivement et limitativement afin d’assurer le recouvrement des créances communales.

L'ordre du jour étant terminé, le maire fait part au conseil municipal de la date de la prochaine réunion (10 juillet 2020), date imposée par l'Etat pour l'élection de 3 délégués au sein du conseil en vue des élections sénatoriales de septembre 2020.

Il indique que l'ordre du jour de cette réunion mentionnera également le vote des budgets (communal et assainissement).

Considérant que le nombre de conseillers est passé de 11 à 15 membres, que la salle actuelle du conseil est un peu petite et que la salle des fêtes bénéficie du matériel permettant de visionner les documents, il désire que les prochaines réunions se déroulent dans la salle des fêtes.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Carine MOREAU émet l'idée d'une boîte générique pour les membres du conseil sous la forme :

prénom.nom.janilhac@gmail.com

Plus de questions diverses, la séance est levée à 11 h 50.

La séance terminée, il a été remis à Jean-Louis GOUDIER, la photo de l'installation du conseil de son premier mandat d'élus, mandat au cours duquel il a été élu maire, 31 ans plus tôt ainsi qu'un olivier orné d'un ruban bleu-blanc-rouge mentionnant la première et la dernière année de ses mandatures. – 1989/2020 -